

Pour une gouvernance effective et durable des océans

Par Christophe LEFEBVRE*

Les océans abritent une grande partie de la biodiversité de la planète. Et si l'on prend en compte leur volume, ils occupent une part importante de l'espace disponible pour la vie sur notre planète. Les océans déterminent le climat, conditionnent la chimie planétaire, émettent 70 % de l'oxygène atmosphérique, absorbent la plus grande partie du dioxyde de carbone et représentent l'ultime réservoir permettant la restitution d'eau douce à la terre via la formation des nuages. Tout dérèglement des océans aura inéluctablement des conséquences pour l'humanité.

Le caractère exceptionnel de la biodiversité marine et des écosystèmes océaniques : l'importance de la recherche

Selon les estimations actuelles, on connaît environ 250 000 espèces marines, mais l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) estime qu'il existerait entre 500 000 et 100 millions d'espèces vivant dans les fonds marins. Ces données par leur variabilité montrent le déficit important des connaissances scientifiques sur la mer et il est probable que le nombre d'espèces en danger dans la zone marine soit très nettement supérieur à celui affiché et connu. L'UICN, grâce à son réseau de membres et d'experts, informe régulièrement les décideurs de la planète de l'état de la biodiversité mondiale et du niveau des mesures de protection engagées par les gouvernements. La publication renouvelée de la Liste rouge des espèces menacées d'extinction rappelle régulièrement combien la situation du vivant marin continue de se dégrader. Plus de cent espèces de poissons marins sont aujourd'hui portées sur cette liste, dont beaucoup ont une importance commerciale. Par exemple, l'UICN relève que 17 % des espèces de requins et de raies sont menacées à l'échelle planétaire en raison de leur surexploitation. En ce qui concerne les oiseaux marins, vingt-et-une espèces d'albatros sont aujourd'hui considérées comme globalement menacées. Ces exemples ne repré-

sentent qu'une partie des données montrant un sérieux déclin de la biodiversité marine.

L'identification et l'établissement des zones clés pour la biodiversité, les KBAs (1), et des ères importantes des points de vue écologique et biologique, les EBSAs (2), sont d'une importance cruciale dans les efforts faits pour la protection de la biodiversité marine. Les gouvernements ont un rôle important à jouer dans l'encouragement des investissements en matière de recherche portant sur cette aire d'activité.

Pour un accès aux ressources biologiques marines et un partage équitable de celles-ci

La mer recèle des richesses biologiques à forte valeur économique et, en raison des nombreux enjeux qu'elle représente, la perte de la biodiversité marine devient une préoccupation majeure au niveau international. Le secteur privé exploitant le vivant marin doit prendre en compte cette réalité écologique (3). C'est depuis au maximum deux décennies que l'on prospecte les ressources marines pour la production de substances médicinales et pour les biotechnologies. Pour l'instant, un nombre relativement restreint de plantes, d'animaux et de microbes marins sont à l'origine d'un chiffre impressionnant de plus de 12 000 nouveaux produits chimiques. La prospection bio-marine n'en est qu'à

ses débuts, mais révèle déjà un potentiel considérable de composés pharmaceutiques ou cosmétiques fortement utiles à la santé humaine.

Par ailleurs, cela fait plusieurs milliers d'années que la mer nourrit une population humaine en croissance constante, cela impliquant une augmentation régulière de la production par habitant. Par delà les enjeux de richesse économique, la conservation de la biodiversité marine n'est pourtant pas assez considérée comme un moyen de contribuer de manière substantielle à la sécurité alimentaire, en particulier, mais pas uniquement, des nombreuses populations côtières. Elle n'est pas plus suffisamment reconnue comme une opportunité permettant d'apporter des moyens de subsistance essentiels à certaines des populations les plus pauvres de la planète. Ces enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'une importance considérable nécessitent une coopération entre les gouvernements ayant pour but le partage équitable des ressources biologiques marines.

L'océan : un biome dégradé et menacé à restaurer dans sa globalité

Pour une restauration intégrée de l'océan

L'océan, ce réservoir de ressources que l'on pensait inépuisable, est déjà physiquement diminué. Plus de 10 %

des récifs coralliens ont été détruits et plus de 60 % sont considérés comme menacés par les activités humaines (4). À ce chiffre alarmant s'ajoute celui de la dégradation des grands estuaires et de la disparition de plus de 50 % des mangroves, qui sont des milieux littoraux essentiels à la vie marine. Gavé de pollutions, l'océan brasse des tonnes de déchets en matière plastique, se sature en dioxyde de carbone et souffre de l'acidification. Les déchets d'origine terrestre, notamment ceux des villes, et les eaux polluées des bassins versants affectent considérablement le milieu marin et impactent son écosystème. Le nombre des zones marines mortes s'accroît chaque année. Ces éléments ne représentent pourtant qu'une partie des dangers menaçant les océans. Le changement climatique accélère ces impacts négatifs.

Mais dans le même temps, l'océan constitue une importante opportunité de mitigation du réchauffement climatique, puisqu'il absorbe la plus grande partie du dioxyde de carbone. Les gouvernements doivent inclure l'océan dans leurs discussions et dans leurs politiques sur le changement climatique, notamment en bonifiant les crédits de compensation carbone lorsque les actions de séquestration de CO₂ contribuent à la restauration des écosystèmes marins et lorsqu'elles permettent d'accroître la biodiversité, et, dans le même temps, de préserver les ressources naturelles des communautés locales.



© Pierre Vernay/POLAR LYS-BIOSPHOTO

« L'océan, ce réservoir de ressources que l'on pensait inépuisable, est déjà physiquement diminué. », un ours polaire en équilibre sur un ice-berg dans la péninsule de Boothia (Arctique canadien).

Les aires marines protégées (MPAs) : une priorité absolue dans la planification spatiale marine

Face à cette situation d'urgence, la création d'aires marines protégées intégrant la planification spatiale des activités maritimes reste l'objectif à atteindre pour protéger le vivant marin et permettre une exploitation durable des ressources halieutiques. La mer, qui recouvre 70 % de la surface du globe, ne compte, en 2012, que 6 800 aires marines protégées, dont la superficie représente moins de 2 % des océans. 80 % de ces aires marines protégées ne disposent pas des moyens humains et matériels suffisants pour mettre en œuvre de réelles mesures de gestion et de conservation de la biodiversité marine, c'est-à-dire la réglementation des activités, la réduction des pollutions, la surveillance, et l'accueil et l'information du public. Sur l'ensemble des aires marines protégées, seules 2 500 (les réserves dites strictes) bénéficient d'un statut de protection forte où les prélèvements sont interdits.

Ce constat montre que les désignations d'aires marines protégées dans le monde ne sont aujourd'hui, pour la plupart d'entre elles, que des effets d'annonce de la part de nombreux pays. Cette situation est évidemment en contradiction avec les engagements pris par les États depuis la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, et notamment avec les dispositions du chapitre 17 de l'Agenda 21 (de Rio-de-Janeiro), qui est consacré à la protection des océans et de toutes les mers, y compris les mers fermées et semi-fermées, sans oublier les zones côtières.

Malgré ces recommandations et les engagements des États réitérés au Sommet de Johannesburg en 2002, la progression chaque année du nombre des aires marines protégées reste insuffisante, elle est en moyenne de 5 % par an alors qu'il faudrait l'augmenter chaque année de 50 % pour atteindre les objectifs fixés. À ce rythme, seuls 30 % de l'objectif seront atteints à la fin du XXI^e siècle. La planification spatiale marine doit intégrer les aires marines protégées, car elles sont à la fois des observatoires de l'évolution de l'océan, des abris pour la faune marine, des espaces pédagogiques, des lieux de reconstitution des stocks de poissons et des zones de résilience écosystémique. Elles rendent des services considérables et inestimables pour la sécurité alimentaire (lorsque les ressources qu'elles protègent sont utilisables), pour solidifier les fondations de nombreuses économies bleues, pour garantir le bien de ceux qui font de la mer un loisir, pour préserver le patrimoine naturel marin et le transmettre en héritage, pour favoriser la connectivité écologique de l'océan et, enfin, pour faciliter l'adaptation du vivant marin aux impacts des changements de l'océan. Les aires marines protégées, bien gérées, sont au service de l'océan pour préserver les services qu'il rend et garantir son intégrité. Pourtant un constat s'impose, 10 pays maritimes comptent à eux seuls 80 % de l'ensemble des aires marines protégées dans le monde. Il s'agit d'une des caractéristiques des aires marines protégées dans le monde : leur concentration géographique et spatiale. Le problème est donc de créer à l'échelle globale un réseau représentatif, cohérent et

résilient d'aires marines protégées. À cette fin, les gouvernements se sont engagés d'ici à 2020 à conserver la biodiversité marine au moyen de l'instauration, dans 10 % des zones marines et côtières, des réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement.

Vers une gouvernance de la mer pour une gestion intégrée de l'économie bleue basée sur la résilience de l'écosystème marin

Une gouvernance côtière

Le futur de l'océan repose sur une gestion basée sur l'écosystème marin qui intègre la protection d'un grand réseau cohérent d'aires marines, mais pas uniquement. Protéger la mer consiste à gouverner l'océan collectivement et de manière intersectorielle. Les causes de la perturbation des écosystèmes marins sont multiples et complexes. Par exemple, au niveau urbain, traiter les déchets avant qu'ils n'atteignent la mer et traiter les eaux pluviales et les eaux usées de nos villes pour restituer une eau douce de qualité à l'océan permettraient de garantir son intégrité et de réduire l'érosion littorale. Ces pratiques constitueraient des actions permettant de restituer à l'océan une partie de l'eau qui, aujourd'hui, ne l'atteint plus, le privant de fait de sels minéraux essentiels à sa biodiversité et de sédiments. Elles participeraient ainsi à la restauration des cycles vitaux. La gestion côtière intégrée est, par conséquent, d'une grande importance dans les efforts vers la protection de la biodiversité marine. Les actions au niveau régional, notamment celle du Programme des mers régionales du Programme des Nations Unies pour l'environnement, jouent un rôle primordial dans cette action.

La gouvernance des pêches

L'économie halieutique est fragile et est en danger. 250 000 tonnes de mérous sont prélevées chaque année (dont 80 % en Asie), mettant en péril cette espèce. La pêche illégale, souvent liée à la criminalité organisée, menace la gestion durable des stocks mondiaux. Les États doivent déployer des moyens pour lutter contre cette forme d'activité criminelle en refusant les débarquements ou l'importation de produits de la pêche illégale, en particulier en appliquant l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il est nécessaire aussi de réglementer les pratiques de pêche destructrice, en particulier le chalutage du fond de la mer profonde qui provoque des dégâts importants dans les écosystèmes marins vulnérables et menace les stocks de poissons de haute mer. Des mesures pour atténuer les prises accidentelles, surtout pour les espèces vulnérables, sont également indispensables. De même, il est tout aussi essentiel de revoir les stratégies conventionnelles de pêche dite sélective pour les adapter à une gestion plus écosystémique des assemblages d'espèces et de la chaîne alimentaire (5).

La politique internationale de la pêche et celle de la biodiversité sont traitées aujourd'hui dans des systèmes de gouvernance largement séparés à tous les niveaux, sauf, peut-être, à l'Assemblée générale des Nations Unies. Malgré les efforts d'harmonisation entrepris depuis une quarantaine d'années, leur convergence reste lente, et bien en-deçà de ce qu'il faudrait pour renverser, ensemble, les tendances actuelles. Le risque existe qu'à cause de cette séparation institutionnelle et des malentendus et blocages qu'elle engendre, aucun des deux systèmes de gouvernance n'atteigne, à terme, les objectifs fixés.

La gouvernance de l'espace marin situé au-delà des zones sous juridictions nationales

Au-delà de la pêche, la nouvelle « économie bleue » de l'océan mondial ne fait que croître en raison de l'intérêt que les nations portent à ses richesses, non seulement dans les eaux sous juridictions nationales, mais aussi en haute mer. Le surenchérissement des matières premières et l'évolution des technologies favorisent l'exploitation du plancher et du sous-sol des océans. Depuis longtemps déjà, l'activité *off-shore* est rentable pour extraire le pétrole ainsi que les agrégats (sables et graviers), mais elle concerne aussi désormais de nombreuses ressources biologiques et matières à haute valeur marchande. Afin que l'exploitation de ces ressources soit soutenable et équitable, les espaces marins se situant au-delà des zones sous juridictions nationales doivent être réglementés. Les décisions des gouvernements en la matière devront permettre la conservation et un usage durable des ressources biologiques marines, et prévoir un accès à ces ressources et un partage équitable de celles-ci.

Développer l'approche culturelle pour une société de l'océan qui accompagne l'économie

L'approche culturelle est également essentielle, l'océan étant un bien commun de l'humanité. Il existe un lien

fusionnel entre l'homme et l'océan qui repose sur une vision culturelle stratégique pour un océan durable. Il s'agit de l'engagement de l'ensemble de l'humanité pour partager un sentiment de responsabilité envers l'océan, pour comprendre et intégrer ses contraintes, son fonctionnement, les spécificités culturelles et les besoins des communautés insulaires qui le peuplent et le comportement des usagers et professionnels de la mer qui l'exploitent.

Ce lien doit être un nouveau paradigme pour la préservation et la gestion du vivant marin, pour mieux garantir l'intégrité et l'entité de l'océan. Protéger la mer à partir de la terre, cela consiste à penser l'océan différemment, non pas individuellement, mais collectivement, socialement.

Communiquer avec le grand public, sensibiliser et éduquer les jeunes, mobiliser et former les acteurs et les décideurs sont autant d'outils ayant pour finalité de constituer une société de l'océan mondial, d'affirmer une citoyenneté de l'océan et d'impulser un sentiment universel d'appartenance au monde de la mer.

Notes

* Conseiller de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour l'Océan mondial, délégué aux affaires européennes et internationales de l'Agence des aires marines protégées.

(1) *Key Biodiversity Areas*.

(2) *Ecologically and Biologically Significant Areas*.

(3) Selon la FAO, plus de 70 % des stocks mondiaux de poissons ont atteint la limite d'exploitation ou sont surexploités.

(4) WILKINSON (C. R.) (2002), *Status of Coral Reefs of the World: 2002*, Global Coral Reef Monitoring Network and Australian Institute of Marine Science, Townsville, Australia.

(5) Voir : *Selective Fishing and Balanced Harvest in Relation to Fisheries and Ecosystem Sustainability*.
<http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/2011-001.pdf>